

AIDE-MÉMOIRE DES PRINCIPAUX DROITS ET OBLIGATIONS

pour les stagiaires du Collège Ahuntsic

La grande majorité des stages se déroulent très bien et sont des expériences enrichissantes!

Les personnes enseignantes responsables de stages **vous accompagneront tout au long de votre stage.**

En cas de besoin, n'hésitez pas à les contacter.

Elles sont là pour vous aider à mieux comprendre vos droits et obligations en stage!



Votre sécurité en stage, une priorité!

Votre sécurité est la priorité absolue.

En stage, vous pouvez rencontrer différents types de risques : chimiques, biologiques, ergonomiques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement de travail et à la sécurité. Il est important de bien connaître ces risques, de respecter les protocoles de sécurité et de porter l'équipement de protection nécessaire selon votre milieu de stage.

Si vous ne vous sentez pas en sécurité dans votre milieu de stage, parlez-en sans tarder à votre enseignant-e responsable de stage.

En cas d'accident, informez immédiatement le **Bureau santé et sécurité (BSS)** et votre enseignant-e responsable de stage, remplissez la déclaration d'un événement le plus rapidement possible et transmettez-la au **BSS**.

En cas d'accident, il est essentiel de suivre les procédures de votre milieu de stage et de collaborer avec le **BSS**.



Que faire si vous devez vous absenter de votre stage?

Certaines absences sont permises par la Loi durant le stage comme : les jours fériés, la maladie ou les obligations parentales ou familiales (maximum de 10 jours par année), un décès ou des funérailles, le mariage, l'adoption ou la naissance et les examens liés à la grossesse. **Certaines absences de longue durée sont également permises par la Loi.**

En cas d'absence, informez votre enseignant-e responsable de stage et votre milieu de stage le plus rapidement possible et indiquez la durée prévisible et la cause de votre absence.

En général, les heures de stage manquées sont reprises. **Parfois**, d'autres moyens sont mis en place pour compenser l'absence. Votre enseignant-e responsable de stage fera le suivi avec vous à cet effet.

AIDE-MÉMOIRE DES PRINCIPAUX DROITS ET OBLIGATIONS

pour les stagiaires du Collège Ahuntsic



Que faire en cas de harcèlement psychologique, de discrimination ou de violence à caractère sexuel?

Si vous croyez être victime de **harcèlement psychologique**, de **discrimination** ou de **violence à caractère sexuel**, contactez le **Bureau d'intervention et de prévention du Collège (BIP)**.

Harcèlement psychologique

Le **harcèlement psychologique** en stage peut inclure des comportements tels qu'isoler, répandre des rumeurs, menacer, ridiculiser, intimider, dévaloriser ou empêcher la personne de s'exprimer.

Discrimination

Les comportements s'apparentant à de la **discrimination** incluent, entre autres, un traitement injuste ou différencié basé sur l'origine ethnique, le sexe, l'apparence physique, l'orientation sexuelle, la religion ou le lieu d'habitation. Ces comportements peuvent se manifester par des commentaires négatifs, des exclusions ou des jugements injustifiés.

Violence à caractère sexuel

La **violence à caractère sexuel** peut inclure des commentaires à connotation sexuelle, des propos sexistes, transphobes, homophobes, la sollicitation d'une personne avec insistance malgré son refus, des regards insistants, des contacts forcés.



Le BIP est là pour vous écouter, vous soutenir et vous guider si vous vivez l'une ou plusieurs des situations décrites ci-haut.

Droits et recours

Les personnes stagiaires peuvent déposer une plainte à la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)** si elles subissent des représailles de la part du milieu de stage ou du Collège après s'être prévaluées de l'un de leurs droits ou si elles estiment être victimes de harcèlement psychologique ou sexuel dans le cadre de leur stage.